

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Compte-rendu de la séance du 26 avril 2011 à Chavanat

Présents : PACAUD – JUILLET – LEFEVRE – AUROY – COLON – DESSEAUVE – DESLOGES – DELPRATO – AUBERT – GIRALDIN – DAGOIS – DENIS – AMEAUME – BOUCHY-POMMIER – JOUANNY – TAGAND – CRESPIN – TRUNDE – FOUCHET – BRIGNOLI – GUILLON – DUMEYNIÉ – BUSSIÈRE – RICHARD – LACHENY – PAROUTY – FOURNERON – FAYADAS – LESCURE – LARPIN – BARBE – DESAGNAT – MARGUERITAT – GAILLARD – AUFAURE – ROUSSANGE – FRIC – LAPORTE – CHABREYRON.

Excusés : LAURENT – WEIMANN – MEAUME – GUIMBRETIERE – ORTEGA – LABBE – SANGRELET – SOUTON – AUDOT – LABAR – VINCENT – CHEYPE – DANIS – GAUTHIER – CONCHON.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MARS 2011

En ce qui concerne la présentation du projet de Zone de Développement Eolien, D. Fric estime dommage que la question du service public de l'énergie n'aie pas été posée.

Le compte-rendu du Conseil Communautaire du 29 mars 2011 à Vidaillat est validé à l'unanimité.

PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 (BUDGET PRINCIPAL)

M. Pascal PASQUINET, Trésorier principal, présente le compte administratif 2010 du budget principal en fonctionnement et en investissement (p. 1 & 2 du document transmis).

Suite à cette présentation, il est proposé au Conseil Communautaire de délibérer. **Le compte administratif 2010 du budget principal est adopté à l'unanimité.**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le Compte Administratif de l'Exercice 2010

**Statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement,
Considérant les éléments suivants :**

* Pour mémoire :	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2010)	+ 205 088,27 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2010)	+ 148 735,45 €
* Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 Décembre 2009:	
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2010)	+ 48 064,31 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne budgétaire 001 du budget 2010)	+ 148 735,45 €
Solde d'exécution cumulé	+ 196 799,76 €
* Restes à réaliser au 31 Décembre 2010:	
Sur dépenses d'investissement	1 326 236,00 €
Sur recettes d'investissement	892 358,00 €
Solde net des restes à réaliser	- 433 878,00 €
* Besoin de financement de la section d'investissement au 31 Décembre 2010 :	
Rappel du solde d'exécution cumulé	+ 196 799,76 €
Rappel du solde net des restes à réaliser	- 433 878,00 €
Besoin de financement	237 078,24 €

*** Résultat de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l'exercice 2010 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires)	+ 277 831,95 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2010)	+ 205 088,27 €
Total à affecter	482 920,22 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068)	237 078,24 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0,00 €
Affectation en investissement	237 078,24 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé	245 841,98 €
Total affecté	482 920,22 €

PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DU BUDGET ANNEXE « ATELIERS RELAIS »

Le compte administratif 2010 du budget annexe « Ateliers relais » est présenté par M. Pascal PASQUINET, en fonctionnement et en investissement (p. 6 & 7 du document transmis).

Le compte administratif 2010 du budget annexe « ateliers relais » est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le Compte Administratif de l'Exercice 2010,

**Statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement,
Considérant les éléments suivants :**

* Pour mémoire :	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2010)	+ 12 781,91 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2010)	- 4 142,86 €
* Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 Décembre 2010:	
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2010)	- 1 757,40 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne budgétaire 001 du budget 2010)	- 4 142,86 €
Solde d'exécution cumulé	- 5 900,26 €
* Restes à réaliser au 31 Décembre 2010:	
Sur dépenses d'investissement	0,00 €
Sur recettes d'investissement	0,00 €
Solde net des restes à réaliser	0,00 €
* Besoin de financement de la section d'investissement au 31 Décembre 2010 :	
Rappel du solde d'exécution cumulé	- 5 900,26 €
Rappel du solde net des restes à réaliser	0,00 €
Besoin de financement	5 900,26 €
* Résultat de fonctionnement à affecter :	
Résultat de l'exercice 2010 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires)	- 4 573,18 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2009)	+ 12 781,91 €
Total à affecter	8 208,73 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	
1) Couverture besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068)	5 900,26 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0,00 €
Affectation en investissement	5 900,26 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé	2 308,47 €
Total affecté	8 208,73 €

Le résultat de clôture du compte administratif du budget annexe étant négatif, D. Fric demande si les loyers couvrent l'ensemble des emprunts contractés. J. Guillon informe que c'est le cas, mais que le déficit est imputable aux 2 incendies qui sont intervenus à quelques mois d'intervalle. M. Pasquinet indique que l'opération est sensée être neutre, hors dépenses exceptionnelles.

D. Fric rappelle qu'en principe l'équilibre est calculé sur 10 mois, de manière à pouvoir absorber ce type de dépenses. J. Guillon indique que cette méthode de calcul concerne les logements et pas les ateliers relais. En effet ceux-ci font l'objet d'un crédit-bail, ce qui évite en principe les frais de vacance ou de remise à neuf.

PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 (BUDGET ANNEXE SPANC)

M. Pascal PASQUINET, Trésorier principal, présente le compte administratif 2010 du budget annexe SPANC en fonctionnement et en investissement (p. 10 & 11 du document transmis).

Le compte administratif 2010 du budget annexe SPANC est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le Compte Administratif de l'Exercice 2010,
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement,
Considérant les éléments suivants :

* Pour mémoire :	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2010)	- 3 019,32 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2010)	+ 588,00 €
* Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 Décembre 2010:	
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2010)	+ 588,00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne budgétaire 001 du budget 2010)	+ 588,00 €
Solde d'exécution cumulé	+ 1 176,00 €
* Restes à réaliser au 31 Décembre 2010:	
Sur dépenses d'investissement	0,00 €
Sur recettes d'investissement	0,00 €
Solde net des restes à réaliser	0,00 €
* Besoin de financement de la section d'investissement au 31 Décembre 2010 :	
Rappel du solde d'exécution cumulé	+ 1 176,00 €
Rappel du solde net des restes à réaliser	0,00 €
Besoin de financement	0,00 €
* Résultat de fonctionnement à affecter :	
Résultat de l'exercice 2010 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires)	+ 4 279,22 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2010)	- 3 019,32 €

Total à affecter	1 259,90 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	
1) Couverture besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068)	0,00 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0,00 €
Affectation en investissement	0,00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé	+ 1 259,90 €
Total affecté	0,00 €

VOTE DES TAUX

Il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur les taux. Il n'est pas envisagé d'augmentation cette année, ainsi les taux ne seront pas modifiés. Pour rappel, les taux appliqués resteront donc les suivants :

Taxe d'Habitation : 11 %

Taxe sur le Foncier Non Bâti : 2,79 %

Contribution Foncière sur les Entreprises : 27,17 %

Taxe sur le Foncier Bâti : 0 %

D. Fric aurait souhaité que soit communiqués les produits correspondants à ces taux. Ceux-ci sont communiqués :

Taxe d'Habitation : 802 780 €

Taxe sur le Foncier Non Bâti : 13 345 €

Contribution Foncière sur les Entreprises 148 117 €

Taxe sur le Foncier Bâti : 0 €

Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises : 90 577 €

Contribution sur les Entreprises de Réseau (IFER) : 14 280 €

D. Fric souhaite connaître ces informations afin de savoir sur quelles taxes il est possible d'agir. Il est précisé que la taxe d'habitation représentant les bases les plus importantes, c'est aussi le produit sur lequel il y a la possibilité d'intervenir. Paradoxalement, la marge de manœuvre sur les produits est plus importante aujourd'hui qu'avant la réforme.

Par ailleurs, Agnès Zeppa précise que la compensation versée au FNGIR (fond de compensation) n'évoluera pas à l'avenir, quelque soit le taux de taxe d'habitation voté.

Le Conseil Communautaire se prononce en faveur du maintien des taux à l'unanimité.

PRÉSENTATION DU PROJET DE BUDGET PRINCIPAL 2011

Patrick Aubert présente le projet de budget primitif principal pour l'année 2011, en fonctionnement et en investissement (p. 3,4 & 5 du document transmis).

D. Fric regrette que les catégories 014 et 023 n'apparaissent pas sur la page 4, ce qui oblige à refaire un calcul pour vérifier que les atténuations de produits sont justes.

J. Guillon indique que les recettes de fiscalité sont considérées à taux constant dans cette simulation de budget.

D. Fric déplore la difficulté de compréhension entre les pages 3 et 5.

Suite à cette présentation et à ces échanges, il est proposé au Conseil Communautaire de délibérer. **Le budget primitif 2011 est adopté à l'unanimité.**

PRÉSENTATION DU PROJET DE BUDGET ANNEXE « ATELIERS RELAIS » 2011

Patrick Aubert présente le projet de budget annexe « Ateliers Relais » pour l'année 2011, en fonctionnement et en investissement (p. 8 & 9 du document transmis).

Le budget annexe « Ateliers Relais » pour l'année 2011 est adopté à l'unanimité.

PRÉSENTATION DU PROJET DE BUDGET ANNEXE « SPANC » 2011

Le projet de budget annexe « SPANC » pour l'année 2011 est présenté par M. Aubert, en fonctionnement et en investissement (p. 12 & 13 du document transmis).

L'importance du budget de fonctionnement s'explique cette année par l'acquisition d'un véhicule, qui remplace la location actuelle.

Le budget annexe « SPANC » pour l'année 2011 est adopté à l'unanimité.

DECLARATION D'INTERET GENERAL POUR LE THAURION ET LA GARTEMPE

Un dépôt de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) est nécessaire en ce qui concerne les travaux de rivières. Le Conseil Communautaire a déjà délibéré en faveur de la réalisation des travaux, mais pas en particulier sur la DIG. Une nouvelle délibération plus formelle doit être prise, pour autoriser le Président à faire ce dépôt.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à déposer la Déclaration d'Intérêt Général.

P. Aubert rappelle que les réunions publiques préalables sont prévues pour les 2 et 9 mai 2011. L'enquête publique aura lieu au courant du mois de mai.

ATTRIBUTION DES LOTS INFRUCTUEUX POUR LA REHABILITATION DES LOGEMENTS A CHAMBERAUD

Le dossier est ajourné, certaines informations étant toujours manquantes.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR SPECTACLE AVEC L'ESPACE FAYOLLE DE GUERET

Dans le cadre de l'organisation de spectacles, l'Espace Fayolle reçoit des compagnies et nous offre la possibilité de bénéficier de tarifs préférentiels sur ces spectacles. Afin de mettre en place ce partenariat, le Conseil Communautaire doit autoriser le Président à signer une convention.

A. Zeppa indique que les tarifs proposés sont plus intéressants que ceux qui faisaient déjà l'objet d'un partenariat avec la Scène Nationale du Théâtre Jean Lurçat d'Aubusson.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer une convention de partenariat avec l'Espace Fayolle de Guéret.

INDEMNISATION DE LA TECHNICIENNE DU SPANC

Lors d'un précédent Conseil Communautaire, il a été proposé de modifier le cadre d'emploi de l'actuelle responsable du service public d'assainissement non collectif. A sa demande, cette modification a été effectuée afin de pérenniser son poste.

Toutefois et afin de maintenir son niveau de salaire actuel, il est nécessaire de voter un régime indemnitaire supplémentaire pour cet agent.

Il est proposé de mettre en place **l'indemnité d'administration et de technicité pour la filière technique** :

- Cette indemnité s'applique uniquement aux cadres C et aux cadres B dont l'indice de rémunération est inférieur à 380.
- Pour chaque grade, le montant de référence annuel correspond à celui fixé par les textes (arrêté du 14 janvier 2002). Ce montant de référence est multiplié par un coefficient multiplicateur de 1 à 8 pour déterminer le montant de l'attribution individuelle.

G. Parouty trouve dommage de devoir se dévaloriser afin de voir son poste pérennisé. A. Zeppa indique toutefois que Mlle Lubin pourra continuer de passer des concours et à terme réintégrer son cadre d'emploi.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à mettre en place ce régime indemnitaire et à le maintenir en cas de maladie.

POSTE HABITAT

J. Guillon rappelle au Conseil Communautaire le départ de la chargée de mission habitat de la Ciate, fixé au 16 mai. Le recrutement a été effectué le 22 avril 2011. Le poste a été attribué à Mlle Héloïse Fénelon, creusoise d'origine et qui termine actuellement un Master en valorisation du patrimoine à l'IUP d'Ahun.

Mlle Fénelon s'étant démarquée par sa grande motivation, sera présente à la Ciate à partir du 9 mai 2011.

REFORME TERRITORIALE

Un débat sur la réforme territoire est proposé au Conseil Communautaire.

J. Guillon présente tout d'abord les enjeux de la réforme :

Un certain nombre de directives sont arrivées au niveau de chaque préfecture, demandant aux Préfets de mener une réflexion sur la carte de l'intercommunalité. L'objectif de remodeler ces frontières est de limiter le nombre de structures intercommunales.

Cette réforme touche aussi bien les syndicats que les communautés de communes avec une base de calcul de population : il ne peut y avoir de communauté de communes de moins de 5 000 habitants, sauf en zone de montagne.

La Commission Départementale de Coopération Intercommunale qui existe depuis la loi d'aménagement du territoire de la République en 1992 créait à l'origine des communautés de communes. En sommeil depuis plusieurs années, cette commission a été reformée et accueille 40 élus.

D. Delprato regrette la répartition des membres de cette commission, car certaines zones ne sont pas représentées.

Lors de la première réunion de cette commission, les objectifs de la réforme ont été présentés aux élus, il s'agit, selon l'Etat, d'avoir des collectivités plus fortes pour peser plus. La carte finale éditée dans la presse délimite 6 zones qui correspondraient aux 6 grands pôles de vie du département.

Actuellement, le département compte 18 communautés de communes, la plus petite communauté de communes compte environ 1 700 hab. contre 29 000 hab. pour la plus importante. La Ciate se situe dans la moyenne avec ses 8 000 hab.

Le Préfet prévoit un découpage idéal de 6 communautés de communes, acceptant toutefois de revoir sa copie jusqu'à 8 ou 10. La prochaine réunion de la CDCI aura lieu le 9 mai 2011 au cours de laquelle M. Serra présentera un découpage plus abouti. Afin d'élaborer cette carte, il conseille aux élus de formuler leurs propositions d'aménagement du territoire.

Ce projet doit ensuite être envoyé à toutes les communes du département ainsi qu'aux communautés de communes pour un avis consultatif. Cette phase devrait durer 3 mois.

Au terme de ces 3 mois, le Préfet validera officiellement son schéma départemental, qui devra être transmis au Ministère avant le 31 décembre 2011 pour mettre en place les nouvelles structures sur les années 2012 et 2013, le délai ultime d'application étant fixé au 1^{er} janvier 2014.

La question de la suppression des emplois, conséquence de cette réforme, est posée. Quelles ont été les précisions apportées ? J. Guillon indique que le sujet n'a pas été abordé.

Avant de lancer le débat, J. Guillon présente un bilan des actions réalisées par la Ciate depuis sa création en 1993. Il s'agit d'une des plus anciennes communautés de communes du département, précédée par un syndicat intercommunal, le SIDATE, devenu ensuite le SIATE. 15 communes adhéraient à l'époque, contre les 28 actuelles.

Habitat :

La politique de l'habitat a été très forte depuis le début, avec le 1^{er} poste de chargé de mission habitat créé en 1995. Le volet Valorisation du patrimoine bâti est présent depuis le départ, et a même été repris au niveau de la Région et des différents Pays. Le programme de l'habitat en faveur des propriétaires occupants et bailleurs vise à résorber la vacance des habitations sur le territoire, à adapter les logements au handicap, à rénover des logements

inconfortables ou insalubres. Par ailleurs, depuis l'acquisition de la compétence de réhabilitation des logements communaux, une quinzaine de logement ont été rénovés.

De nombreux projets structurants ont vu le jour, notamment la création de l'Office de Tourisme Intercommunal, remplaçant le syndicat d'initiatives basé à Ahun et la reprise du Centre de Loisirs Sans Hébergement d'Ahun remplaçant le Cerf-Volant, Centre de Loisirs associatif. Une antenne a été installée à Sardent en complément et une navette gratuite relie Saint Sulpice les Champs au Centre d'Ahun par souci d'équité sur le territoire. Masgot étant un des sites majeurs du territoire (plus de 30 000 visiteurs/an), le Centre de La Pierre de Masgot a fait l'objet d'un programme de valorisation et de rénovation. L'Espace Jamot a également vu le jour.

Le projet de santé du territoire, les services à la petite enfance, le Centre Culturel de Sardent ainsi que la résidence d'artistes de La Métive au Moutier d'Ahun devraient rejoindre cette liste prochainement.

En matière de développement économique, la Ciate a su faire preuve d'une certaine réactivité notamment lors de la reprise de la scierie de La Chapelle St Martial suite aux difficultés financière de l'exploitant. La formule atelier-relai a permis la mise en place d'une entreprise offrant 5 emplois. L'implantation d'une plate-forme à Banize pour l'entreprise Chopinot, la réouverture de l'épicerie de Sardent, les ateliers relais d'Ahun et Pontarion, et la rénovation de l'immeuble Tournyol témoignent aussi de cette réactivité.

La Ciate soutient la Démarche Collective Territorialisée en faveur des artisans et des commerçants et favorise la mise en place de services de proximité.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif a été créé en application de la loi. Cette compétence a été déléguée à la Ciate, qui le gère en direct. Cette gestion en régie permet d'avoir une approche différente de celle d'une société privée. Les techniciens du SPANC contrôlent mais conseillent également les habitants. Il s'agit également d'un service à disposition des communes.

Le Contrat Educatif Local est signé chaque année avec une quinzaine d'associations qui apportent des opportunités de loisirs et d'animation au territoire.

Des spectacles itinérants sillonnent également nos communes pour chaque saison culturelle entre septembre et juin.

Un programme de travaux d'aménagement de rivières est mis en place, des actions de revalorisation du petit patrimoine sont menées et chaque commune de la Ciate possède une boucle de randonnée.

12 salariés contribuent au bon fonctionnement de la structure, il s'agit de gens extrêmement motivés, dévoués, compétents et jeunes.

En 20 années d'exercice, la Ciate a su se remettre en cause par le biais de 2 modifications de statuts proposées et adoptées en Conseils Communautaires et validées par les Conseils Municipaux. En 2006 sont apparues les compétences Centre de Loisirs et SPANC. En 2008, les conseillers municipaux des 28 communes avaient été conviés pour participer à la réflexion sur les compétences. La petite enfance, les réserves foncières, la santé, les études sur les services d'aide à la personne ont été ajoutées aux compétences déjà existantes.

La Ciate représente une démocratie vivante, avec un taux moyen de participation d'environ 70% pour les Conseillers, lors des bureaux et conseils communautaires.

La communauté de communes a également développé la capacité de travailler en partenariat avec d'autres collectivités. Le Pôle Local d'Accueil est un service mené de front avec la Communauté de Communes de Bourganeuf-Royère de Vassivière. Un projet de pépinière d'entreprises est envisagé avec la Communauté de Communes d'Aubusson-Felletin dans le cadre de la réflexion sur la Maison de l'Emploi d'Aubusson. Les travaux d'aménagement de rivières sont menés en relation avec le Carrefour des 4 Provinces. Un travail a été réalisé sur le projet de Zone de Développement de l'éolien avec la Communauté de Communes de Guéret-St Vaury.

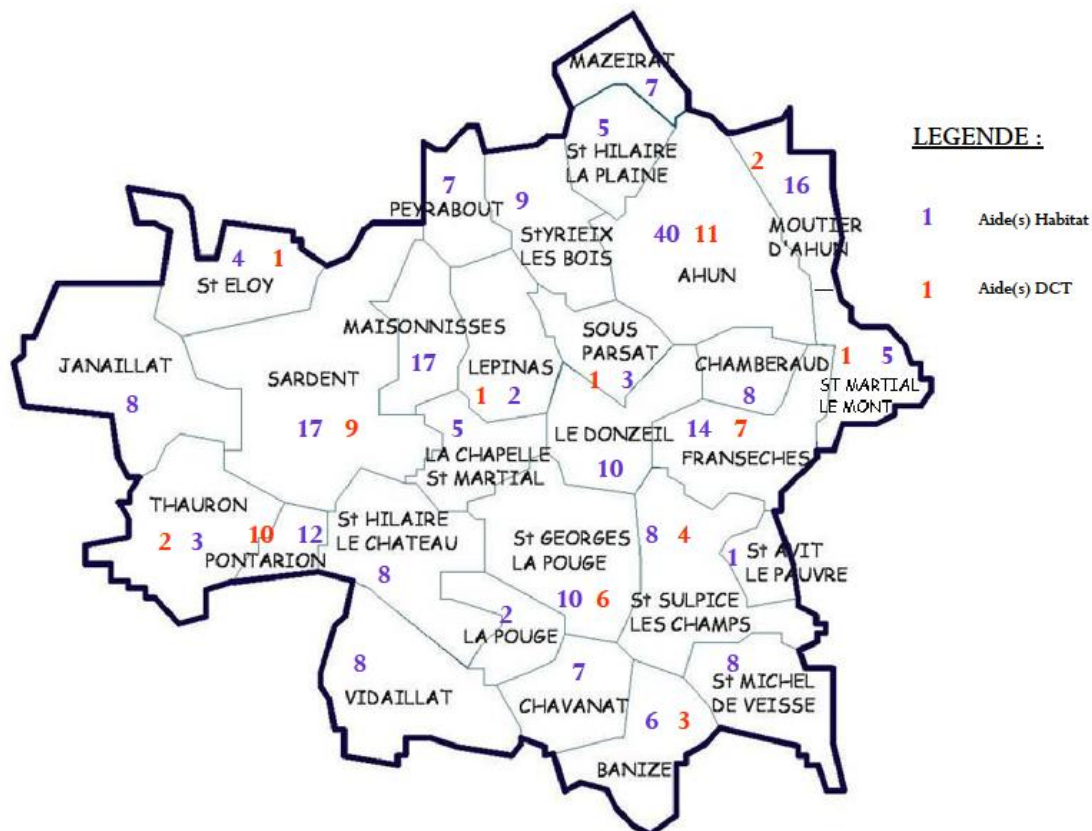
Agnès Zeppa présente quelques cartes présentant diverses actions menées avec leur implantation géographique :

Carte des réalisations de la Ciate :



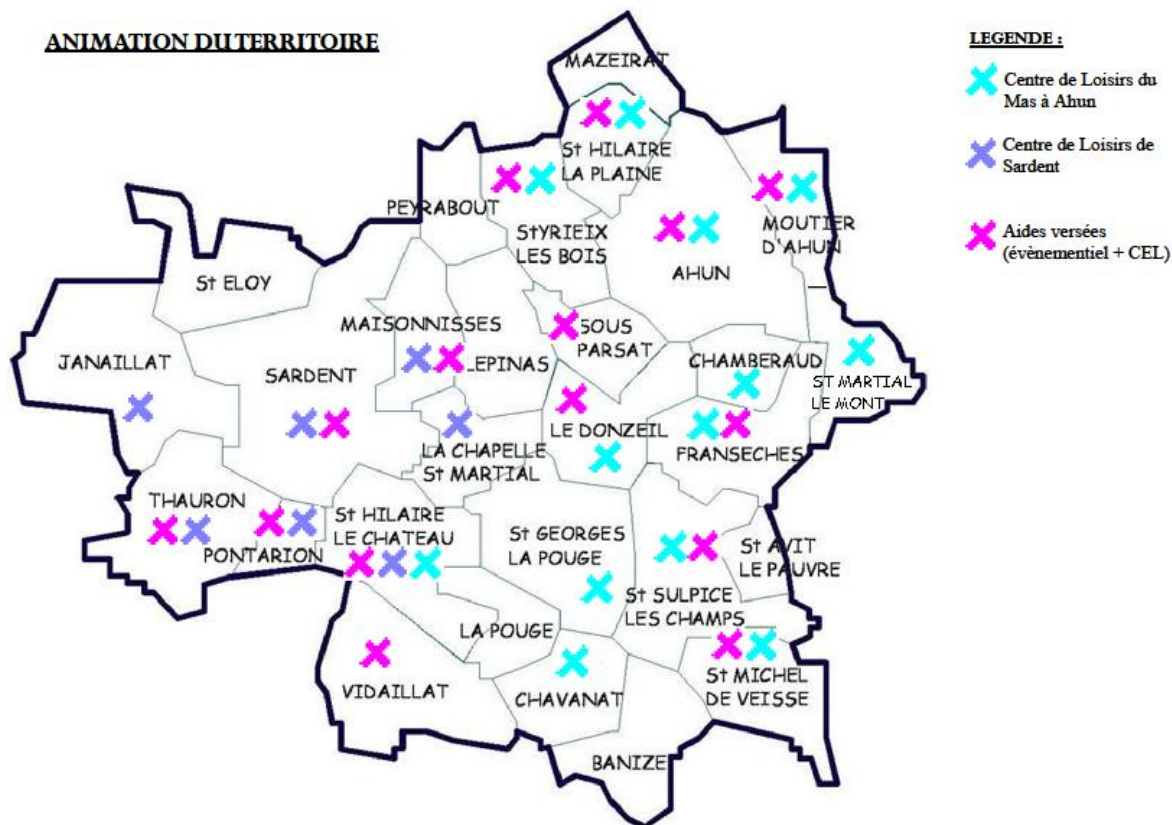
Les icônes de couleurs correspondent aux réalisations achevées, les icônes en noir et blanc sont en projet en cours.

AIDES HABITAT ET DCT :



A. Zeppa indique que le nombre de dossiers traités peut paraître élevé pour certaines communes / d'autres, il faut tempérer toutefois, certaines communes étant membre depuis plus longtemps que d'autres.

ANIMATION DU TERRITOIRE



D. Fric souhaite savoir quel est le lien entre ce bilan et le débat sur la réforme territoriale. Cet historique est très intéressant mais complètement hors sujet. Il serait plus intéressant de connaître la réponse que les élus ont donnée à la proposition du Préfet et quelles ont été les causes défendues.

J-C Trunde indique qu'il est intéressant de rappeler où en est la Ciate avant de savoir quelles orientations donner.

J. Guillon indique qu'aucune réponse n'a été apportée au Préfet, aucune proposition n'ayant été faite pour le moment. I. Colon souhaite savoir si la question des compétences a été soulevée. Il sera difficile d'associer des communautés de communes n'ayant pas les mêmes compétences.

Mme Laporte indique que le Préfet a présenté son schéma à la commission pour motiver les élus à établir leur propre carte du territoire. Mme Colon doute de la réelle prise en compte de l'avis des élus dans cette démarche.

J-M Améaume souligne les délais très courts imposés aux collectivités. Mme Laporte indique que la CDCI a demandé à repousser le délai de la 2nde convocation du Préfet, prévue au départ pour le 2 mai 2011. Seule une semaine de délai supplémentaire a pu être obtenue.

Mme Laporte indique que la volonté du Préfet ne semble pas être de scinder les communautés de communes. Les 6 zones correspondent aux villes les plus importantes.

D. Delprato évoque le cas de la communauté d'agglomération de Guéret-St Vaury. Mme Laporte indique qu'il s'agissait d'une des exigences du Préfet. Chaque département doit compter au moins une communauté d'agglomération.

En ce qui concerne la Ciate, J. Guillon indique que la communauté de communes a su à de nombreuses reprises prouver son efficacité et sa capacité à réaliser des projets structurants. Il faut se demander quels seraient les bénéfices pour les habitants du territoire si une fusion était envisagée.

P. Pacaud évoque le cas de la commune de Lavaveix les Mines, quelle que soit l'orientation prise, il souhaite que la commune d'Ahun et la commune de Lavaveix les Mines soient réunies dans une seule entité, car elles ont le même bassin de vie.

J-B Auroy indique que le bilan de la Ciate ne suffit pas, car il faudrait connaître le bilan des autres communautés de communes. Il ajoute également que les habitants de Banize sont plus proches de la commune de Vallière, elle-même rattachée à la communauté de communes d'Aubusson-Felletin. M. Auroy indique que dans la nouvelle configuration, il serait logique que Banize suive Vallière, la notion de bassin de vie étant essentielle.

J. Guillon indique qu'une fracture sera toujours existante pour une commune en périphérie de territoire. M. Auroy note que la Ciate est située entre des pôles attractifs et non autour d'un pôle attractif, donc le problème est plus prégnant. I. Colon indique qu'au niveau géographique, le problème sera toujours présent quel que soit le découpage, car tout le monde ne peut pas être au centre.

C. Fouchet indique que cette situation relève d'un choix, soit le territoire possède un centre attractif soit il réparti l'attrait sur tous les territoires. J-C Trunde ajoute que la force de la Ciate c'est que les communes se ressemblent plus ou moins toutes au niveau de la taille. Même si Ahun joue un rôle de pôle, le territoire est équilibré par Pontarion, Sardent et St Sulpice les Champs. Lorsqu'un pôle est trop important au sein d'une communauté de communes, il y a toujours des désaccords entre ce pôle et les communes périphériques.

D. Fric pense que cette situation est un piège du Préfet, il est impossible de faire des propositions en 3 semaines ni même 1 mois. Ce processus nécessite un dialogue entre et dans les communes. Il existe un certain nombre de problèmes connus : les syndicats d'ordures ménagères et les syndicats des eaux. Ces structures ne couvrent pas la communauté de communes. Prévoir cette organisation serait déjà un bon début à la réflexion sur la réforme territoriale. Les 28 communes de la Ciate travaillent ensemble depuis un certain temps, il y aura toujours des communes en périphérie de territoire. Parler des préférences de chacun quant au ralliement de telle ou telle commune à telle ou telle communauté de communes ne contribuera qu'à semer la discorde. Le Préfet cherche la division et le ton et la direction du débat lui donnent raison.

J-C Trunde approuve, la précipitation est intolérable. A l'heure actuelle, tout le monde doit se préparer pour faire des propositions au Préfet le 9 mai prochain et tous les élus doivent se prononcer. D. Fric suggère aux élus de réunir les Présidents de communautés de communes, les députés et les sénateurs pour préparer leur propre carte. C. Fouchet note que la démarche est descendante, la Ciate risque de perdre du sens.

D. Delprato ne souhaite pas voir le travail réalisé par la Ciate éparpillé, la communauté de communes tourne actuellement très bien, les projets sont très intéressants. Elle doit donc rester telle qu'elle est. Au cas où elle serait partagée, divisée, que deviendra le personnel ? Que deviendront les compétences acquises ? Comment seront partagées les recettes ? Qui remboursera les emprunts ? De nombreuses questions subsistent.

J-M Améaume souhaite savoir ce que la Ciate a à gagner ou à perdre au niveau financier dans cette fusion mais la question n'a pas été soulevée.

T Gaillard note que le nombre de communautés de communes du département est certes élevé au vu du nombre d'habitants de certaines collectivités. Pour définir un schéma, les communes doivent faire un effort. L'évolution de la Ciate au fil des années a été très positive et sa force principale est son homogénéité. Le travail d'équipe est également très important.

M. Crespin souhaite savoir si les Présidents des Communautés de Communes se sont réunis et quelles ont été leurs propositions. J. Guillon indique qu'une réunion de la CDCI a lieu le 6 mai 2011 sans la présence du Préfet. Le Président de la communauté de communes d'Aubusson Felletin a indiqué que le Bureau Communautaire était ouvert à la discussion quant à une fusion avec l'un ou l'autre de ses voisins. J-C Michaud, le Président de la communauté de communes de Bourgneuf Royère de Vassivière a contacté J. Guillon par téléphone pour lui exprimer qu'il ne souhaite pas une fusion avec la Ciate mais plutôt avec la communauté de communes du Plateau de Gentioux (moins la commune de Peyrelevade qui rejoindrait une collectivité corrézienne). La CCBVR atteindrait ainsi 10 000 habitants.

J-C Bussière a consulté son conseil municipal la semaine précédente, le maintien de la structure existante est souhaité à l'unanimité.

E. Bouchy-Pommier indique que la commune de Lépinas craint l'inconnu et les frais engagés. Le maintien de la Ciate telle qu'elle est également souhaité.

Mme Laporte ajoute que la fusion peut modifier complètement le fonctionnement budgétaire de la communauté de communes.

J. Guillon souligne toutefois la capacité de la Ciate à travailler avec les autres communautés de communes, la communauté de communes n'est pas restée isolée.

M. Crespin souhaite savoir ce qu'il adviendra des Pays. J. Guillon indique qu'à priori aucun nouveau Pays ne sera créé, les Pays existant subsisteraient mais la réponse est encore floue.

J-C Trunde note que les habitants de la Ciate viennent seulement d'appréhender ce qu'est leur territoire, il est dommage de briser plus de 10 ans de travail d'équipe.

D. Fric suggère aux communes de saisir leur conseil municipal afin de présenter l'urgence en prévision de la commission du 9 mai 2011. Il faut ensuite attendre la proposition du Préfet pour la contester ou non. La position des conseillers municipaux doit être centralisée au niveau de la Ciate. Ainsi, en cas d'opposition, le Préfet devrait attendre l'accord et la réaction des communes. Le découpage pourrait être repoussé jusqu'aux élections présidentielles.

I. Colon trouve cette précipitation suspicieuse. Le Préfet devrait comprendre que les élus ont besoin de temps. J. Guillon indique que le Préfet ne dispose pas de ce temps, il risque de trancher sans consulter les élus si les délais sont dépassés. J-C Trunde ajoute que M. Serra a bien précisé que l'avis des élus ne serait que consultatif.

D. Fric indique qu'il est nécessaire de référer aux conseillers municipaux. Cette précipitation est un piège, il faut prendre le temps. Les 40 personnes présentes à la prochaine CDCI devraient s'engager à notifier au Préfet que les élus réfléchissent et attendent la 1^{ère} proposition de l'Etat.

M. Crespin suggère de voter le statut quo en Conseil Communautaire. Les Conseils Municipaux doivent s'engager à faire parvenir leur position sous huitaine.

L. Girardin indique que les élus sont mandatés. Les conseils municipaux connaissent très bien la Ciate. Il approuve le vote du statut quo.

T. Gaillard indique qu'il est possible pour les conseils municipaux de se réunir avant le 6 mai 2011.

Au vu des débats, J. Guillon propose que le conseil communautaire vote une motion sur la réforme territoriale. Il propose le maintien du périmètre actuel de la Ciate.

Inclure Lavaveix Les Mines ou non au territoire de la Ciate est une autre question, qui serait à traiter dans un second temps.

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire se prononce à 35 voix favorables et 1 abstention pour le maintien du périmètre actuel.

J. Guillon propose aux maires des communes de la Ciate de réunir les Conseils Municipaux afin de statuer aussi sur le maintien du périmètre, si possible avant le 6 mai.

Fait à Ahun, le 28 avril 2011.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'J' followed by several loops and a final flourish.

**Le Président,
Jacky GUILLON.**